

Demande d'allocation – Assurance-paternité

Veillez déposer la demande d'allocation de paternité une fois que vous avez pris l'intégralité du congé de paternité ou que le délai-cadre est échu. L'allocation de paternité n'est versée que pour les jours de congé de paternité effectivement pris dans la limite du délai-cadre, qui commence à courir le jour de la naissance de l'enfant et prend fin au bout de six mois.

Employeur

N° d'affilié :

Nom de l'établissement :

Personne assurée

N° AVS :

Nom et prénom :

Date de naissance :

Nationalité :

État civil :

Adresse :

Tél. privé :

Permis de travail : B C F G L N S Autre

Existe-t-il une curatelle? : Oui Non

Enfant(s) donnant droit à une allocation de paternité

Nom	Prénom
.....

Date de naissance	Lieu du domicile de l'enfant
.....

Nom	Prénom
.....

Date de naissance	Lieu du domicile de l'enfant
.....

Nom	Prénom
.....

Date de naissance	Lieu du domicile de l'enfant
.....

Indications sur la durée d'assurance du père ou de l'épouse de la mère

Aviez-vous votre domicile hors de Suisse durant les 9 mois qui ont précédé la naissance de l'enfant ?

Oui Non

Si oui, du au État

(jour, mois, année)

(jour, mois, année)

Au moment de la naissance de l'enfant ou dans les 9 mois qui ont précédé, avez-vous exercé une activité lucrative dans un État membre de l'UE ou de l'AELE ?

Oui Non

Si oui, du au État

(jour, mois, année)

(jour, mois, année)

Nom et adresse de l'employeur :

Indications sur l'activité lucrative

Exerciez-vous une activité salariée à la naissance de l'enfant ?

Oui

Nom et adresse de l'employeur :

Durée du rapport de travail :

Non

Durant quelle période étiez-vous sans emploi ? Du au

Exerciez-vous une activité indépendante à la naissance de l'enfant ?

Oui Non

Caisse de compensation AVS :

Déposez votre demande d'allocation paternité auprès de la caisse de compensation à laquelle vous payez des cotisations AVS en tant que personne exerçant une activité indépendante.

Aviez-vous d'autres employeurs à la naissance de l'enfant ?

Oui Non Combien ?

1. Nom et adresse de l'employeur :

2. Nom et adresse de l'employeur :

3. Nom et adresse de l'employeur :

Avez-vous déposé une demande auprès d'une autre caisse de compensation AVS ?

Oui Non

Nom et adresse de la caisse de compensation AVS :

Avez-vous été en incapacité de travail totale ou partielle à la naissance de l'enfant ou durant les 9 mois qui ont précédé la naissance de l'enfant ?

Oui Non

Si oui, pour cause de: Maladie
 Accident

Avez-vous perçu une indemnité journalière durant le congé de paternité ?

Oui Non

Nom et adresse de l'assurance:

Avez-vous été au chômage dans les 9 mois précédant ou dans les 6 mois suivant la naissance de l'enfant ?

Oui Non

Si oui, du au
(jour, mois, année) (jour, mois, année)

Nom et adresse de l'assurance-chômage:
.....

Déclaration du salaire (à remplir par l'employeur)

Indiquez le salaire soumis à l'AVS que la personne salariée a perçu avant la naissance de l'enfant.

	Par mois	Par année
Salaire brut soumis AVS (13 ^e non compris)		
13 ^e salaire		
Indemnités pour vacances / jours fériés		
Autres rémunérations (gratifications, primes, bonus)		
Autres allocations		
TOTAL		

Salaire soumis au prélèvement des cotisations AVS durant les 12 mois qui ont précédé la naissance de l'enfant (sans indemnités journalières maladie ou accident)			Absences pour cause de maladie ou d'accident (indiquer M pour maladie et A pour accident)	
Mois	Année	Année	Du	Au
Janvier				
Février				
Mars				
Avril				
Mai				
Juin				
Juillet				
Août				
Septembre				
Octobre				
Novembre				
Décembre				

S'agit-il d'un gain intermédiaire ?

Oui Non

La personne qui exerce une activité salariée est-elle imposée à la source ?

Oui Non

Remarque :

HOTELA se réserve le droit de réclamer des copies de fiches de salaires et de vérifier le salaire déclaré suite au décompte final. Les éventuelles différences constatées pourront être mises à la charge de l'employeur ou de l'employé(e).

Jours de congé de paternité

Le congé de paternité a-t-il été pris intégralement ?

Oui Non

Comment le congé de paternité a-t-il été pris ?

- en bloc
 sous forme de semaines
 sous forme de journées

Veuillez indiquer les jours de congé pris (maximum 10 jours).

jour mois année	jour mois année

À remplir uniquement pour les employés à temps partiel qui n'ont pas pris l'intégralité du congé de paternité :

Taux d'occupation en % Nombre de jours de travail par semaine pour un emploi à plein temps

Nombre de jours de congé Nombre de jours de travail habituels

Si vous n'avez pris qu'un congé de paternité incomplet (moins de dix jours), vous ne pouvez déposer la demande d'allocation de paternité qu'à l'échéance du délai-cadre, à savoir six mois après la naissance de l'enfant.

Versement de la prestation

L'allocation de paternité est versée: à l'employeur (contrat de travail valable durant le congé de paternité)

au père ou à l'épouse de la mère (sans activité lucrative ou au chômage)

Adresse bancaire ou postale pour le paiement de l'allocation

Banque / CCP :

N° IBAN :

Titulaire du compte :

Lieu :

Remarques particulières

.....

.....

.....

Attestation

L'allocation de paternité n'est versée que pour les jours de congé de paternité effectivement pris dans la limite du délai-cadre de six mois, qui commence à courir le jour de la naissance de l'enfant. L'allocation de paternité est versée en une seule fois, après que le père ou l'épouse de la mère a pris l'intégralité du congé. Si le droit au congé s'éteint avant que le nombre maximal de jours de congé soit pris, par exemple parce que le délai-cadre est échu, l'allocation n'est versée que pour les jours effectivement pris. Les versements indûment touchés doivent être remboursés. Les violations intentionnelles de l'obligation de renseigner peuvent engendrer des sanctions. Les personnes soussignées confirment avoir pris bonne note des dispositions susmentionnées et certifient avoir répondu à toutes les questions de manière complète et conforme à la vérité.

Lieu et date

Signature du père / de l'épouse de la mère /
de son représentant légal

.....

.....

Lieu et date

Timbre et signature de l'employeur

.....

.....

Documents à joindre à la demande

Enfant reconnu à la naissance :	La copie de l'acte de naissance officiel ou du livret de famille
Enfant reconnu après la naissance et dans les 6 mois qui suivent la naissance :	La copie de la déclaration de reconnaissance
Naissance de l'enfant intervenue avant la 40 ^e semaine de grossesse et si la personne n'a pas été assurée de façon continue à l'AVS suisse durant les 9 mois précédant la naissance :	Le certificat médical attestant la durée de grossesse
Mariage entre personne de même sexe (épouse de la mère) :	La copie de l'acte de mariage
La personne exerce une activité lucrative :	La copie du journal salarial des 12 derniers mois avant la naissance de l'enfant
La personne exerce une activité indépendante :	La copie de la décision de cotisations de la caisse de compensation AVS
La personne est sous curatelle :	La copie de l'acte officiel
La personne possède un permis de séjour :	La copie du permis de séjour
La personne perçoit des indemnités chômage :	La copie de tous les décomptes de chômage et une attestation de la caisse de chômage indiquant les jours de congé paternité pris
La personne est au bénéfice des indemnités journalières maladie ou accident :	La copie des décomptes d'indemnités journalières maladie ou accident depuis le début de l'incapacité de travail
La personne exerce plusieurs activités lucratives :	La feuille complémentaire à la demande d'allocation dûment complétée par chaque employeur
La personne n'était ni au chômage, ni salarié(e), ni en incapacité de travail au moment de la naissance de l'enfant :	Le formulaire « attestation d'employeur » dûment complété par tous les employeurs des 2 dernières années avant la naissance de l'enfant